

ORSTOM

Centre de Petit Bassam

Jean-Marc GASTELLU

DISPARITION DE LA MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE ?

(Communication proposée pour le séminaire du CIRES,
le 30 mai 1979, sur le thème : 'La mobilité de la
main-d'oeuvre en zone forestière').

Disparition de la main-d'oeuvre étrangère ?

Tout au long de l'enquête menée dans le Moronou (1), de mars 1977 à février 1979, l'une des plaintes les plus fréquentes émises par les planteurs avait trait à la disparition de la main-d'oeuvre étrangère, qui irait de pair avec celle de la forêt. Il était important de mesurer le phénomène pour voir quelle en était la portée.

Or, dans chaque sous-préfecture du Sud-Est, dans les sous-secteurs de la Direction du Développement Rural, sont conservés des cadastres relevés par l'administration coloniale entre 1954 et 1956, avec plan d'ensemble et données chiffrées. Il s'agit là d'une chance inappréciable pour le chercheur de terrain, car ces cadastres permettent une comparaison dans le temps, à l'échelle des villages. Parmi les multiples renseignements contenus dans des cahiers manuscrits figurent la composition de la population de chaque exploitation (divisée en : "hommes", "femmes", "garçons", "filles", "étrangers"), les superficies de chaque parcelle cultivée en cacao ou en café, l'année de plantation, les productions complémentaires (kola), des observations sur l'entretien de la plantation... et même sur l'état d'esprit du planteur ("planteur de bonne volonté", etc...) ! Ces données appellent donc un rapprochement avec le résultat des enquêtes menées entre 1977 et 1979 dans le Moronou.

Cette comparaison se fonde sur une démarche particulière : en effet, elle est établie à l'échelle la plus étroite de l'organisation économique, celle de l'exploitation agricole. La recherche de données à cette échelle pose des difficultés spécifiques lorsque le chercheur s'est donné pour objectif de partir des unités concrètes telles qu'elles existent sur le terrain, et non d'unités définies *a priori*. En particulier, aucune base de sondage n'existait pour entreprendre l'enquête de terrain, puisque le critère de stratification

(1) Sous-préfectures d'ARRAH, de BONGOUANOU et de MBATTO, rattachées d'abord à la Préfecture de DIMBOKRO, puis à celle de BONGOUANOU.

retenu était la superficie cultivée. Il a fallu procéder de manière différente : choisir de façon arbitraire parmi les nombreux villages du Moronou, en raison de critères parfois extra-économiques (par exemple : insertion locale du chercheur). Une fois le travail de terrain terminé, n'ont été retenues, parmi les exploitations enquêtées, que celles cadastrées à une époque récente (entre 1976 et 1978), de façon à obtenir un groupe homogène, comparable à celui de 1954-56. Il n'est donc pas question de représentativité statistique.

Aussi, les chiffres obtenus doivent-ils plus être considérés comme des *indicateurs*, permettant de souligner l'importance de certains phénomènes, que comme des certitudes à jamais acquises. D'ailleurs, l'un des buts de ce séminaire réside dans un échange d'informations : les résultats obtenus à une échelle très étroite seront validés ou infirmés par des enquêtes menées à une échelle plus vaste (Recensement National Agricole, Recensement National Démographique, ...).

D'autres difficultés se sont présentées. D'abord, quelques cadastres ont disparu; le parallèle dans le temps ne pourra pas toujours être établi avec rigueur pour un même village (2). Ensuite, le groupe homogène des plantations observées entre 1977 et 1979 est de moindre importance que celui de 1954-56 à qui il doit être comparé. Le premier groupe est composé, d'une part, de quarante-six exploitations étudiées personnellement par le chercheur à partir d'une liste fournie par la Direction des Statistiques Rurales, et, d'autre part, de soixante-cinq plantations analysées par un collaborateur technique de l'ORSTOM dans trois

(2) Une opération urgente, qui concerne à la fois le Ministère de l'Agriculture et les Archives Nationales de Côte d'Ivoire, est celle de la conservation et de l'archivage des cadastres des années 1954-56, qui constituent une source unique et fondamentale pour élaborer une future histoire économique du Sud-Est.

D'autre part, un registre comparable, distinct et daté, devrait être ouvert de nos jours dans chaque sous-secteur de la Direction du Développement Rural, afin de centraliser toutes les mesures de superficies effectuées sur les plantations, dont le seul témoignage qui subsiste est souvent un "certificat de planteur", promis à la perte ou au vol, quand il n'a pas été donné aux enfants de la maison pour leur inscription à l'école.

villages du Moronou (3)(4). Les résultats du premier groupe sont plus contestables que ceux du second (1954-56), exhaustifs à l'échelle des villages. Enfin, cette enquête s'est adressée aux seuls planteurs, et jamais aux manoeuvres, difficiles à atteindre, il est vrai, dans leurs campements. Les renseignements obtenus sur les manoeuvres sont donc indirects; il est ainsi délicat d'évaluer leur exacte rémunération, car un même manoeuvre peut se livrer à divers travaux chez différents planteurs (5).

Les difficultés de la comparaison étant soulignées, il a paru cependant utile de l'effectuer, et de chercher à vérifier s'il y a disparition de la main-d'oeuvre étrangère dans le Moronou. Cette vérification sera opérée en deux étapes : d'abord, le phénomène sera étudié tel qu'il est perçu par les planteurs, puis, il sera présenté tel qu'on peut l'appréhender par les chiffres.

1°) La plainte du planteur

Avant de procéder à une comparaison dans le temps, il convient de présenter le phénomène tel qu'il est perçu de nos jours dans le Moronou. Il faut, dès lors, analyser les opinions des planteurs sur la main-d'oeuvre étrangère qu'ils utilisent, puis, décrire la situation actuelle de cette main-d'oeuvre.

(3) Enquête menée par Kwamé Nguessan Pascal, que je remercie tout particulièrement

(4) Le nombre d'exploitations observées dans chacun des trois villages a été le suivant :

AGBOSSOU (S/P. de BONGOUANOU)	: 77 sur 376	(20,48 %)
ASSOUMOUKRO (S/P. de MBATTO)	: 122 sur 1.095	(11,40 %)
KOUASSIKRO (S/P. d'ARRAH)	: 82 sur 596	(13,76 %)

L'indisponibilité des planteurs explique de telles variations. De plus, AGBOSSOU a bénéficié de deux enquêtes conjointes, dont l'une menée par ASSANE DJETO Marcel, dans le quartier Dioula.

(5) AFFOU YAPI S., élève de l'ORSTOM, a personnellement enquêté auprès des manoeuvres du canton Ketté en pays Akyé. Les résultats sont en cours de rédaction.

A) Ce que pensent les planteurs

Trente-cinq planteurs, sur quarante-six interrogés par le chercheur, éprouvent de grandes difficultés, selon eux, à recruter des manoeuvres étrangers. Ces difficultés se présentent pour les trois catégories de manoeuvres, définies selon les modalités de leur rémunération : les travailleurs payés selon un partage du produit (*abusan* et *abugnan*), ceux rémunérés à la tâche ("contrats") et enfin ceux rétribués selon la durée de leur travail ("annuels", "mensuels", "journaliers").

Lorsque les planteurs sont interrogés sur le type de main-d'oeuvre le plus intéressant pour eux, c'est-à-dire celui qui leur permet de conserver la plus grande partie du produit, ils fournissent les réponses suivantes :

partage du produit (<i>abusan</i>)	:	21
travail à la durée	:	20
travail à la tâche	:	2
non-réponses	:	<u>3</u>
		46 planteurs.

Il y aurait donc, selon eux, à la fois raréfaction de toutes les catégories de manoeuvres et recherche privilégiée des manoeuvres rémunérés selon un partage du produit ou selon la durée du travail. Afin de mieux connaître leurs opinions, il devient intéressant d'exposer leurs arguments en faveur ou au détriment de chacune de ces catégories.

Les raisons invoquées en faveur des manoeuvres payés selon un partage du produit sont contre-balancées par des inconvénients. Tout d'abord, ce genre de manoeuvres est facile à recruter, car il s'informent de l'état des plantations, et leurs préférences iront à une exploitation d'un bon rendement, puisque leur rétribution est proportionnelle à la récolte. De plus, les manoeuvres sont intéressés à la production, et donc obligés de travailler même quand le planteur est absent; la gestion de l'exploitation s'en trouve d'autant facilitée. Dans le même sens, il est fait remarquer que la rémunération suit les aléas de la récolte : quand la production est mauvaise, la rémunération des manoeuvres n'obère pas trop le revenu du planteur, tandis que celle des travailleurs à la tâche a été fixée à l'avance et devient pesante. Ensuite, cette catégorie de manoeuvres, résidant en permanence dans les campements du planteur, reste disponible pour des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans l'accord verbal passé au départ. Dès lors, ces manoeuvres peuvent être utilisés

en sus comme "contrats" ou "mensuels", et recevoir un supplément de revenu. Enfin, les manoeuvres payés selon un partage du produit ont l'obligation de procéder, après la récolte, au défrichement d'une nouvelle parcelle au profit de leur employeur. Ce défrichement est gratuit, alors qu'il serait chèrement payé s'il était effectué par des "contrats".

En revanche, les manoeuvres rémunérés selon un partage du produit sont payés à l'époque de la traite, c'est-à-dire à la récolte; ils ont donc tendance à négliger l'opération culturale qu'ils doivent encore accomplir : le défrichement annuel gratuit. Ensuite, quand ces manoeuvres sont d'origine Mossi, ils sont de préférence recrutés par des chefs de quartier Mossi, avec qui il est difficile d'entrer en compétition (filières villageoises privilégiées). De plus, ce type de manoeuvres prélève la base de son alimentation dans le champ de vivriers qui a été planté et cultivé par le chef d'exploitation et ses épouses; les planteurs se plaignent beaucoup d'être dépouillés de ce qui est nécessaire à leur auto-consommation, et d'être obligés de passer par le marché. Enfin, il est impossible de se défaire d'un mauvais manoeuvre de cette catégorie : le renvoi n'est possible qu'après la traite.

L'abondance des arguments développés pour ou contre ce type de manoeuvres montre l'importance qu'ils ont acquise dans l'économie agricole du Moronou.

Les manoeuvres rémunérés selon la durée de leur tâche ("annuels", "mensuels" et "journaliers") présentent des avantages quant aux modalités de paiement et quant à l'organisation du travail. Comme leur rémunération est forfaitaire et fixée à l'avance, elle n'est pas liée à la production : en cas de bonne récolte, le planteur est gagnant, puisqu'il ne doit que ce qui a été convenu. De plus, le paiement n'intervient qu'à l'achèvement des travaux, alors que pour la catégorie de manoeuvres précédente la rétribution était versée à la traite; l'autorité du planteur en est accrue. Enfin, les manoeuvres qui travaillent à la durée sont astreints à toutes les tâches demandées par le planteur. Ces manoeuvres détiennent moins d'autonomie que les *abusan* attachés à une parcelle, à la production de laquelle ils sont directement intéressés. Les "mensuels" qui n'ont pas offert toute satisfaction peuvent être aisément renvoyés à la fin du mois. Quant aux annuels, ils sont adressés à un autre planteur quand les travaux à effectuer chez leur employeur ont été achevés, ce qui permet de partager la dépense entre plusieurs chefs d'exploitation.

L'avantage de l'emploi de travailleurs rémunérés à la tâche ("contrats") est qu'ils n'ont pas à être surveillés tout au long de leur travail, puisqu'ils ne sont pas payés tant qu'ils n'ont pas achevé ce qui leur avait été assigné. Mais, en revanche, ils sont estimés trop chers et accomplissant leur besogne de façon trop hâtive, de façon à cumuler plusieurs "contrats" au cours d'une même saison agricole; les travailleurs rétribués selon la durée leur sont donc préférés.

En définitive, les planteurs du Moronou se plaignent de trouver difficilement des manoeuvres et souhaiteraient recruter de préférence des *abusan*, des "mensuels" et des "annuels", car ces catégories leur permettent de conserver à leur profit la majeure partie du produit tout en leur facilitant les tâches de gestion de l'exploitation. Face à ces souhaits, il convient de présenter la situation actuelle.

B) Ce que sont les manoeuvres

Il faut distinguer deux groupes parmi les manoeuvres du Moronou (6) : le groupe des manoeuvres permanents, qui englobe ici tous les manoeuvres rémunérés selon un partage du produit (*abusan* et *abugnan*), et le groupe des manoeuvres temporaires, qui assemble toutes les autres catégories ("contrats", "annuels", "mensuels", "journaliers"). Cette distinction peut paraître arbitraire pour les "annuels"; elle ne prête pas à conséquence, étant donné le faible nombre d'"annuels" (7). Dans les trois villages d'enquête, ont été dénombrés 789 manoeuvres permanents et 1.290 manoeuvres temporaires.

(6) Sont présentés ici les résultats acquis auprès de 281 chefs d'exploitation des villages d'ACBOSSOU, d'ASSOUMOUKRO et de KOUASSIKRO.

(7) 22 "annuels" pour 2.079 manoeuvres recensés.

1- Les manoeuvres permanents

Les manoeuvres permanents sont, dans leur quasi-totalité, des *abusan* (787 *abusan*). Ces *abusan* sont en grande majorité originaires de la Haute-Volta :

Pays d'origine	Nombre
Haute-Volta	673
Côte d'Ivoire	78
Mali	26
Bénin	2
Non-réponses	10
Total	789

Plus précisément, il s'agit de Mossi :

Ethnies	Nombre	Ethnies	Nombre
Mossi	550	Malinké	20
Lobi	64	Divers	102
Baoulé	28	(13 ethnies)	
Agni	25	Total	789

Cette main-d'oeuvre permanente est, en réalité, peu stable, puisque 61,72 % ont une durée d'installation inférieure à 3 ans et 92,52 % inférieure à dix ans :

Durée d'installation	Nombre	% cumulés
1 an	195	24,71 %
2 ans	155	44,36 %
3 ans	137	61,72 %
4 ans	85	72,49 %
5 ans	28	76,04 %
de 6 à 10 ans	130	92,52 %
de 11 à 15 ans	23	95,44 %
au-delà de 15 ans	17	97,59 %
non-réponses	19	100 %

Cependant, il arrive de rencontrer, en cours de visite des plantations, de vieux manoeuvres Mossi que les autochtones sont fiers de montrer, soit qu'ils les aient encore à leur service, soit qu'ils les aient installés sur leur terre en tant que planteurs (8). Ces exceptions font d'autant mieux ressortir l'instabilité frappante des manoeuvres permanents, que démontrent les chiffres.

Une des causes de cette instabilité pourrait être le jeune âge de cette population. Mais, étant donnée l'incertitude générale qui enveloppe tout ce qui touche à la détermination précise de l'âge en milieu rural, il aurait été présomptueux de demander l'âge des manoeuvres aux chefs d'exploitation interrogés(9). Un biais a été utilisé : le statut matrimonial. La grande majorité des manoeuvres permanents est célibataire, puisque seulement 148 (18,76 %) sont mariés, dont 80 avec une épouse (10,14 %) :

Nombre d'épouses	Nombre de manoeuvres permanents	Nombre d'épouses	Nombre de manoeuvres permanents
1 épouse	80	7 épouses	1
2 épouses	43	8 "	-
3 "	13	9 "	-
4 "	7	10 "	1
5 "	2		
6 "	1	TOTAL	148

Or, état matrimonial et nombre d'épouses sont étroitement liés, en milieu rural africain, à l'âge. La grande majorité des manoeuvres permanents est donc jeune, ce qui corrobore tout à fait les impressions recueillies au cours des visites des campements.

(8) Pour ce qui concerne le passage du statut de manoeuvre à celui de planteur, consulter :

D. ASSANE DJETO Marcel : "La problématique de l'implantation étrangère dans le Moronou".

ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Sciences Humaines, Octobre 1977, 38 p. multigr.

(9) L'âge est certifié grâce à une "carte nationale d'identité", elle-même établie à partir d'un "jugement supplétif". Or, ce jugement supplétif n'est recherché qu'en fonction de buts bien précis : inscription à l'école, service militaire, etc... De toute évidence, il n'y a aucune correspondance entre l'âge "déclaré" et l'âge physique.

Le fait d'avoir des enfants est, lui aussi, lié à l'âge. Or, le nombre de manoeuvres permanents qui ont des enfants est inférieur à celui des hommes mariés. Ce nouveau critère confirme et renforce le précédent : les manoeuvres permanents sont jeunes.

Nombre d'enfants	Nombre de manoeuvres permanents	Nombre d'enfants	Nombre de manoeuvres permanents
1 enfant	19	7 enfants	4
2 enfants	41	8 "	3
3 "	25	9 "	3
4 "	18	10 "	2
5 "	10	au-delà de 10 "	2
6 "	7	TOTAL	134

La rémunération des manoeuvres permanents est proportionnelle à la récolte : un tiers de la production pour une équipe sous le régime de l'*abusan*, la moitié pour une équipe en *abugnan*; cette dernière catégorie est rare, et ne contient, de préférence, que des proches parents du planteur (fils, neveux, etc...). Pour calculer le revenu par tête, il convient de diviser la rémunération d'une équipe par le nombre de manoeuvres permanents qui la composent. Ce revenu par tête varie grandement pour la récolte 1976-1977 (10) :

(10) Le total général du tableau suivant (989 manoeuvres permanents) ne correspond pas à celui obtenu par l'enquête (789). Cela tient au fait que certains manoeuvres ne produisent que du café, d'autres que du cacao, et d'autres enfin les deux cultures à la fois. Ces chiffres seront rectifiés dans le rapport définitif.

Ventes totales	Nbre de manoeuvres permanents	% cumulés
Moins de 10.000 F.CFA	39	3,94 %
de 11.000 à 20.000 F.CFA	93	13,34 %
de 21.000 à 30.000 "	118	25,27 %
de 31.000 à 40.000 "	50	30,33 %
de 41.000 à 50.000 "	112	41,65 %
de 51.000 à 60.000 "	194	61,27 %
de 61.000 à 70.000 "	63	67,64 %
de 71.000 à 80.000 "	60	73,71 %
de 81.000 à 91.000 "	88	82,61 %
de 91.000 à 100.000 "	24	85,04 %
de 101.000 à 150.000 "	103	95,46 %
de 151.000 à 250.000 "	39	99,40 %
de 251.000 à 500.000 "	5	99,90 %
au-delà de 500.000 "	1	100 %
TOTAL	989	100 %

Un quart des manoeuvres permanents obtient un revenu maximum de 30.000 F CFA, un peu moins du tiers un revenu maximum de 40.000 F. CFA, et les deux tiers tirent de leur production une rémunération maximale de 70.000 F. CFA. Les fréquences les plus fortes sont attachées aux tranches de revenu comprises entre 41.000 et 60.000 F. CFA. Les écarts de revenu sont élevés, la rémunération la plus forte étant comprise dans la tranche allant de 531.000 à 540.000 F.CFA. Il s'agit, rappelons-le, d'une population de jeunes célibataires. Dans ces conditions, on comprend que l'incitation à l'émigration des Voltaïques vers la Basse Côte d'Ivoire reste élevée, surtout lorsque l'on compare les chiffres précédents à la moyenne nationale du revenu net monétaire par exploitant en Haute-Volta en 1977 :

30.000 F.CFA pour une famille de 8,4 personnes (11).

Même si tous les manoeuvres permanents de la Basse Côte d'Ivoire ne perçoivent pas des rémunérations très fortes, il suffit de quelques exceptions spectaculaires pour agir par "appel" vers leurs jeunes parents restés au pays.

(11) O. Dieudonné OUEDRAOGO : "La vallée du Kou : un sous-espace aliéné".
Communication pour le colloque ORSTOM-CVRS, Ouagadougou, Décembre 1978, p.7.

La seule solution à cette hémorragie d'hommes, pour la Haute-Volta, consiste en l'aménagement de périmètres irrigués qui permettent d'obtenir des revenus monétaires par exploitant compétitifs avec les gains des manoeuvres permanents en zone forestière, et ceci malgré les inconvénients de toute opération de développement (12).

A ce revenu d'un individu perçu en tant que manoeuvre permanent, il faut parfois ajouter d'autres gains obtenus à titre de manoeuvre temporaire, lorsque le même manoeuvre est engagé par son employeur pour des tâches qui ne sont pas prévues dans le contrat d'*abusan*.

2- Les manoeuvres temporaires

La grande majorité de manoeuvres temporaires des trois villages est engagée en tant que "contrats" (13) :

Catégories de manoeuvres temporaires	Nombre de manoeuvres
Contrats	1.062
Journaliers	175
Mensuels	31
Annuels	22
TOTAL	1.290

(12) D. OUEDRAOGO (op. cit.) fournit le revenu net monétaire par exploitant suivant : 257.200 F.CFA en 1977 en périmètre irrigué. Pour les inconvénients de ce genre d'opérations, voir aussi :

Thierry HARTOG : "La vallée du Kou : un exemple d'intervention planifiée et d'encadrement paysan dans l'Ouest voltaïque".
Communication pour le colloque ORSTOM-CVRS, Ouagadougou, Décembre 1978, 9 p. multigr.

(13) Dans ce tableau, le travail des "journaliers" et des "mensuels" n'a pas été corrigé par le nombre de journées ou de mois accomplis.

Le travail à la tâche, quoique réputé très coûteux, est donc plus recherché que le travail à la durée. En fait, ces chiffres ne font pas ressortir la logique qui préside à l'organisation du travail agricole au sein de l'exploitation. Les manoeuvres permanents accomplissent le travail principal : les nettoyages, la récolte et le nouveau défrichement. Les "contrats" sont souvent utilisés pour seconder les manoeuvres permanents dans la besogne des nettoyages, essentielle pour une bonne productivité des exploitations. Les journaliers sont appelés à l'époque de la plantation du café et du cacao. Quant aux "mensuels" et "annuels", ils sont recrutés pour tous les types de travaux, là où les catégories précédentes de main-d'oeuvre se révèlent insuffisantes. De plus, cette organisation du travail n'est pas statique : il est évident qu'un planteur ne peut embaucher des manoeuvres permanents, payés sur la récolte, lorsqu'une plantation n'est pas entrée dans sa phase de production; il aura alors recours à des "contrats" pour les opérations pour lesquelles la main-d'oeuvre familiale sera insuffisante, et cela pendant les quatre ou cinq premières années de la vie de sa plantation.

De même que pour les manoeuvres permanents, la grande majorité des manoeuvres temporaires est d'origine Mossi :

Ethnies d'origine	Nombre de manoeuvres temporaires
Mossi	1.002
Zerma	81
Malinké	59
Baoulé	44
Samogo	21
Agni	20
Divers (5 groupes)	50
Non-réponses	34
TOTAL	1.290

Les rémunérations moyennes par an et par tête ne sont guère élevées :

Catégories de manoeuvres temporaires	Rémunérations moyennes par tête et par an
Contrats	16.543,8 F. CFA
Journaliers	2.404,6 F. CFA
Mensuels	18.935,5 F. CFA
Annuels	33.727,3 F. CFA

Paradoxalement, les "contrats", qui ont la réputation d'être onéreux, coûtent moins que les annuels; il est vrai qu'il s'agit d'une rémunération par tête, et que les "contrats" sont engagés en équipe alors que les travailleurs à la durée sont engagés individuellement. De toute façon, ces rémunérations moyennes ne doivent pas être considérées en tant que telles, mais combinées avec les gains des manoeuvres permanents.

En conclusion, les manoeuvres du Moronou sont, dans leur grande majorité, d'origine Mossi, jeunes, et ils ne séjournent guère longtemps à l'extérieur de leur pays; ils travaillent de préférence en *abusan* ou en tant que "contrats" (14). Ils obtiennent des gains individuels supérieurs au revenu monétaire net d'un chef d'exploitation resté en Haute Volta, ce qui explique leur forte incitation à une migration de travail vers la zone forestière ivoirienne. Il reste à mesurer si cette masse de travailleurs étrangers est en diminution ou non depuis vingt ans.

(14) Pour connaître les raisons internes à la société Mossi qui expliquent cette propension différentielle à la migration, il convient de se reporter aux travaux de l'équipe de l'ORSTOM, dont :

ANCEY (G.) : "La monnaie mossi. Un pouvoir non libérateur de règlement". Ouagadougou, ORSTOM, 1974, 176 p. multigr.

KOHLER (J.-M.) : "Les migrations des mossi de l'Ouest". Paris, ORSTOM, Travaux et Documents n° 18, 1972, 166 p.

ORSTOM : "Facteurs et systèmes de production de la société mossi d'aujourd'hui. Migrations, travail, terre et capital". Ouagadougou, ORSTOM, 1974, 123 p. multigr.

2°) Vingt ans plus tôt...

La comparaison de la situation actuelle de la main-d'oeuvre étrangère dans le Moronou avec ce qu'elle était il y a vingt ans nécessite quelques précautions préalables. Tout d'abord, cette comparaison sera effectuée à l'échelle de la communauté de production, définie comme le "groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit" (15). Cette communauté de production se compose de deux cellules économiques : une cellule domestique, formée par le planteur, ses épouses et leurs enfants; une cellule étrangère, qui englobe les manoeuvres étrangers, leurs épouses et leurs enfants. Ces deux cellules sont dissociées dans l'espace, puisque la résidence principale de la première reste au village, alors que celle de la seconde est le campement. Dans cette communauté de production ne seront pris en considération que trois groupes d'agents : les hommes et les femmes domestiques, et les manoeuvres permanents (*abusan*). En effet, dans les cadastres des années 1954-56, n'ont été recensés que ces étrangers permanents (16), et la comparaison ne doit porter que sur des catégories homogènes. La question se posait de savoir s'il fallait retenir ou non les "femmes domestiques"; la solution a été positive, car leur apport à la production semble important, surtout pour les cultures vivrières; à l'inverse, les épouses des manoeuvres ont été délaissées, car leur travail semble confiné aux tâches ménagères (17).

Ensuite, la comparaison ne sera établie que pour les classes de superficie ne dépassant pas cinquante hectares. Au-delà, le nombre d'exploitations recensées en 1954-56 est trop faible pour accorder crédit à des "moyennes".

Cette comparaison dans le temps portera sur les variations de la composition de la communauté de production, sur les variations du travailleur moyen par exploitation, et sur les variations de la superficie cultivée par personne active.

(15) J.-M. GASTELLU : "Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?".
ORSTOM, Centre de Petit Bassam, mars 1979, p. 4.

(16) Une colonne était prévue, en 1954-56, pour le recensement des "saisonniers". Elle n'a jamais été remplie, du moins pour les villages retenus.

(17) Ces conclusions se fondent uniquement sur les "normes" émises par les planteurs, puisqu'aucune enquête sur l'organisation du travail agricole n'a été effectuée au cours de cette recherche.

A) Variations de la composition de la communauté de production

En 1954-56, la composition de la communauté de production en fonction des classes de superficie se présentait ainsi :

Classes de superficie	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers	TOTAL
Moins de 10 ha	23,96 %	29,92 %	46,12 %	100 %
11 - 20 ha	14,75 %	25,88 %	59,37 %	100 %
21 - 30 ha	10,45 %	17,91 %	71,64 %	100 %
31 - 40 ha	6,94 %	18,06 %	75,00 %	100 %
41 - 50 ha	7,50 %	17,50 %	75,00 %	100 %

Pour la classe la plus basse (moins de dix hectares), la main-d'oeuvre étrangère permanente représente presque la moitié des membres actifs de la communauté de production. Cette catégorie progresse à travers les différentes classes de superficie, jusqu'à occuper les trois-quarts de l'unité d'exploitation pour les classes les plus élevées. A l'inverse, la catégorie des hommes domestiques perd de son importance au fur et à mesure que l'on s'élève dans les classes de superficie (de 23,96 % à 7,50 %); il y a diminution, aussi, de la catégorie des femmes domestiques, mais moins forte (de 29,92 % à 17,50 %).

En 1976-77, la situation était la suivante :

Classes de superficie	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers	TOTAL
Moins de 10 ha	27,50 %	32,50 %	40,00 %	100 %
11 - 20 ha	23,65 %	39,83 %	36,51 %	100 %
21 - 30 ha	18,24 %	39,19 %	42,57 %	100 %
31 - 40 ha	10,57 %	25,20 %	64,23 %	100 %
41 - 50 ha	14,89 %	35,11 %	50,00 %	100 %

La catégorie des étrangers a perdu de son importance pour la classe de superficie la moins élevée. Elle comprend la moitié des membres actifs de l'exploitation agricole pour la classe la plus élevée, en étant passée par un maximum (64,23 % pour la classe comprise entre 31 et 40 hectares). Il y a une légère diminution pour la catégorie des hommes domestiques : de 27,50 % à 14,89 %, après un minimum atteint pour la classe des 31 à 40 hectares, qui correspond au maximum des étrangers. L'importance relative des femmes varie de classe à classe et est minimale, elle aussi, pour la classe des 31 à 40 hectares.

Les variations relatives enregistrées dans la composition de la communauté de production entre 1954-56 et 1976-77 sont les suivantes :

Classes de superficie	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers
moins de 10 ha	+ 3,54 %	+ 2,58 %	- 6,12 %
11 - 20 ha	+ 8,90 %	+ 13,95 %	- 22,86 %
21 - 30 ha	+ 7,79 %	+ 21,28 %	- 29,07 %
31 - 40 ha	+ 3,63 %	+ 7,14 %	- 10,77 %
41 - 50 ha	+ 7,39 %	+ 17,61 %	- 25,00 %

Les opinions des planteurs paraissent pleinement confirmées par ces chiffres : en vingt ans, il y a diminution de l'importance relative de la main-d'oeuvre étrangère dans la composition de l'unité d'exploitation. Cette diminution est la plus faible pour la classe de superficie la moins élevée; elle est la plus forte pour la classe des 21 à 30 hectares, et elle est de 25 % pour la dernière classe de superficie. Cette diminution de l'importance relative de la main-d'oeuvre étrangère est compensée par une légère progression de la catégorie des hommes domestiques, et une augmentation beaucoup plus marquée pour les femmes domestiques : plus faible que celle des hommes domestiques pour la classe de superficie la moins élevée, atteignant un maximum (+ 21,28 %) pour la classe des 21 à 30 hectares, et nettement supérieure à celle des hommes domestiques pour la dernière classe de superficie.

Ainsi, une diminution de l'importance relative de la main-d'oeuvre étrangère dans la composition de l'unité d'exploitation a été compensée par un accroissement de la force de travail féminine, ce qui a eu une répercussion sur l'organisation du travail agricole, puisque les femmes ne participent pas aux tâches d'abattage des arbres, de défrichement des nouveaux champs, et de récolte. Ce changement dans la composition de l'exploitation a dû se traduire par l'apparition de goulots d'étranglement, ce qui explique les plaintes actuelles des planteurs.

Il convient de confronter cette conclusion à l'étude des variations du travailleur moyen par exploitation.

B) Variations du travailleur moyen par exploitation

La moyenne des travailleurs par exploitation se présentait, en 1954-56, comme suit :

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers	TOTAL
moins de 10 ha	417	0,99	1,24	1,91	4,14
11 - 20 ha	121	1,01	1,77	4,06	6,83
21 - 30 ha	28	1,00	1,71	6,86	9,57
31 - 40 ha	10	1,00	2,60	10,80	14,40
41 - 50 ha	6	1,00	2,33	10,00	13,33

La catégorie des hommes domestiques reste constante à travers toutes les classes de superficie : ce phénomène signifie que le chef de la communauté de production n'est aidé par aucun autre parent masculin, qu'il soit frère, fils ou neveu. Le chiffre inférieur à l'unité pour la classe de superficie la plus basse traduit le fait que, parfois, des femmes sont chefs d'exploitation; elles ne sont jamais à la tête de vastes domaines fonciers. La catégorie des femmes domestiques accuse une légère progression, passant de 1,24 femme en moyenne par exploitation à 2,33 femmes, après un maximum pour la classe des 31 à 40 hectares. La progression en superficie est compensée, par contre, par un fort accroissement des manoeuvres permanents étrangers : de 1,91 étranger en moyenne pour la classe la plus basse à 10,00 étrangers pour la classe la plus élevée, après un maximum (10,80 étrangers en moyenne) pour la classe des 31 à 40 hectares.

En 1976-77, la situation est la suivante :

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers
moins de 10 ha	15	1,47	1,73	2,13
11 - 20 ha	32	1,78	3,00	2,75
21 - 30 ha	14	1,93	4,14	4,50
31 - 40 ha	10	2,60	6,20	15,80
41 - 50 ha	10	3,90	9,20	13,10

De nos jours, toutes les catégories de travailleurs par exploitation progressent en moyenne au fur et à mesure que l'on s'élève dans les classes de superficie : les hommes domestiques passent de 1,47 à 3,90, les femmes domestiques

de 1,73 à 9,20, les étrangers de 2,13 à 13,10 après un maximum (15,80 en moyenne) pour la classe des 31 à 40 hectares. La légère baisse de la moyenne des travailleurs étrangers pour la dernière classe de superficie est compensée par une forte progression de la moyenne des femmes domestiques.

Les variations de la moyenne des travailleurs par unité d'exploitation en vingt ans sont les suivantes :

Classes de superficie	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Etrangers
moins de 10 ha	+ 0,48	+ 0,49	- 0,22
11 - 20 ha	+ 0,77	+ 1,23	- 1,31
21 - 30 ha	+ 0,93	+ 2,43	- 2,36
31 - 40 ha	+ 1,60	+ 3,60	+ 5,00
41 - 50 ha	+ 2,90	+ 6,87	+ 3,10

La catégorie des hommes domestiques subit un accroissement, plus marqué pour les catégories élevées de superficies que pour les plus petites. La catégorie des femmes domestiques traduit une augmentation beaucoup plus forte que celle des hommes, sauf pour la plus petite catégorie de superficie. Pour la catégorie des étrangers, on constate des variations : un très faible accroissement pour la plus petite classe de superficie, une diminution pour les deux classes intermédiaires, une augmentation pour les deux dernières classes.

Il y a donc augmentation de la moyenne de la population active par exploitation en vingt ans :

Classes de superficie	Moyenne en 1954-56	Moyenne en 1976-77	Variations
moins de 10 ha	4,14	5,33	+ 1,19
11 - 20 ha	6,83	7,53	+ 0,70
21 - 30 ha	9,57	10,57	+ 1,00
31 - 40 ha	14,40	24,60	+ 10,20
41 - 50 ha	13,30	26,20	+ 12,90

Ce phénomène traduit un accroissement général de la population, qui s'est réalisé au bénéfice des deux dernières classes de superficie. Cet accroissement est le fait des trois catégories de travailleurs, mais il est plus sensible pour les manoeuvres étrangers, dont le solde reste positif malgré des

variations de classe à classe, et surtout pour les femmes, qui accusent la plus forte hausse pour la dernière classe de superficie. L'accroissement général de la population s'est donc manifesté par une augmentation particulière de la catégorie des femmes domestiques par rapport aux autres catégories, car elles ont été maintenues dans leurs activités agricoles et ménagères, par rapport aux hommes domestiques, davantage aspirés par la scolarisation et la migration vers d'autres zones, urbaines ou rurales. Il n'est donc pas évident qu'il y ait disparition absolue de la main-d'oeuvre étrangère dans le Moronou. Cette conclusion provisoire demande à être confirmée par l'étude des variations de la superficie cultivée par actif.

C) Variations de la superficie cultivée par personne active

En 1954-56, la superficie cultivée par personne active était la suivante :

Classes de superficies	Total des superficies (en ha)	Etrangers (MOp)	Population active (PAp)	S/MOp	S/PAp
moins de 10 ha	2.085,70	797	1.728	2,62 ha	1,21 ha
11 - 20 ha	2.008,76	491	827	4,09 ha	2,43 ha
21 - 30 ha	848,29	192	268	4,42 ha	3,17 ha
31 - 40 ha	347,44	108	144	3,22 ha	2,41 ha
41 - 50 ha	268,85	60	80	4,48 ha	3,36 ha

La superficie cultivée par travailleur étranger croît à travers les différentes classes, sauf pour la classe des 31 à 40 hectares, qui correspond à la plus forte moyenne de travailleurs de cette catégorie par exploitation. Ce phénomène veut dire que les moyennes exploitations (de 21 à 50 ha) sont moins bien dotées en manoeuvres étrangers que les petites (de 0,1 à 10 ha). Si l'on tient compte de la totalité de la population active (hommes domestiques, femmes domestiques, étrangers), on observe une diminution générale de la superficie cultivée, qui varie entre 1,21 hectare et 3,36 hectares par actif. La population domestique compense donc l'insuffisance de la main-d'oeuvre étrangère pour toutes les catégories de superficies.

En 1976-77, la superficie cultivée par personne active varie ainsi :

Classes de superficies	Total des superficies (en ha)	Etrangers (MOp)	Population active (PAp)	S/MOp	S/PAp
moins de 10 ha	90,65	32	80	2,83 ha	1,13 ha
11 - 20 ha	501,09	88	241	5,69 ha	2,08 ha
21 - 30 ha	365,81	63	148	5,81 ha	2,47 ha
31 - 40 ha	359,05	158	246	2,27 ha	1,46 ha
41 - 50 ha	461,95	131	262	3,53 ha	1,76 ha

La superficie cultivée par travailleur permanent est de 2,83 hectares pour la classe de superficie la plus faible; elle augmente pour les deux classes intermédiaires et elle régresse pour les deux dernières classes. La prise en compte de la totalité de la population active de l'exploitation fait baisser la superficie cultivée par actif, qui varie de 1,13 hectare pour la classe la plus basse à 1,76 hectare pour la classe la plus élevée, en passant par un maximum (2,47 hectares par personne active).

Si l'on compare la superficie cultivée par travailleur entre 1954-56 et 1976-77, on obtient les résultats ci-après :

Classes de superficie	Variations de la superficie cultivée par manoeuvre permanent	Variations de la superficie cultivée par personne active
moins de 10 ha	+ 0,21 ha	- 0,08 ha
11 - 20 ha	+ 1,60 ha	- 0,35 ha
21 - 30 ha	+ 1,39 ha	- 0,70 ha
31 - 40 ha	- 0,95 ha	- 0,95 ha
41 - 50 ha	- 0,95 ha	- 1,60 ha

Dans l'ensemble, on peut conclure à une légère progression de la superficie cultivée par manoeuvre permanent, ce qui pourrait traduire une faible baisse des effectifs. Cette progression n'est pas uniforme pour toutes les classes de superficie : si elle se fait sentir pour les trois premières classes, il faut constater une légère régression pour les deux dernières. Plus qu'une diminution de la population totale de manoeuvres, cette évolution peut être interprétée

comme un transfert des manoeuvres permanents des petites vers les moyennes et grandes exploitations, comme le montre la superficie cultivée par travailleur étranger pour les classes de superficie au-delà de 50 hectares en 1954-56 et 1976-77 :

Classes de superficie	S/MOp en 1954-56	S/MOp en 1976-77
51 - 60 ha	4,47 ha	7,81 ha
61 - 70 ha	5,90 ha	6,03 ha
71 - 80 ha	3,98 ha	2,25 ha
81 - 90 ha	-	5,18 ha
91 - 100 ha	-	5,11 ha
101 - 150 ha	-	3,32 ha
151 - 250 ha	-	5,42 ha

La moyenne de la superficie cultivée par manoeuvre permanent est variable de nos jours. Il reste que le taux d'utilisation de ces manoeuvres sur les grandes plantations ne paraît guère être meilleur que sur les petites et moyennes exploitations. En ce sens, les grandes plantations ne sont pas gérées selon une rationalité économique différente.

Si l'on s'attache à la superficie cultivée par personne active, on constate qu'elle est en diminution depuis vingt ans pour toutes les catégories de superficie, ce qui prouve que, là où il y a eu ponction de main-d'oeuvre étrangère, le vide ainsi créé a été comblé par la force de travail familiale. Ce phénomène doit être attribué à un accroissement général de la population rurale, qui se traduit par l'élévation des densités à l'échelle des sous-préfectures (18).

(18) A. DITTGEN, P. LABASTE, J-M. SESS : "Evolution de la population rurale en Côte d'Ivoire".

ABIDJAN, CIRES, Mars 1978, 27 p. multigr.

Données concernant le Moronou

	Densité 1965	Densité 1975	Accroissement
Sous-Préfecture d'ARRAH	16,0	23,0	+ 7,0
Sous-Préfecture de BONGOUANOU	31,9	47,5	+ 15,6
Sous-Préfecture de MBATTO	15,2	25,3	+ 10,1

*
* *
*

Les faits, tels qu'ils nous sont révélés par les chiffres, ne correspondent pas aux normes émises par les planteurs. Il reste à fournir une explication. Plutôt que de "disparition", il conviendrait de parler d'une *diminution relative* de la main-d'oeuvre étrangère. En effet, les effectifs totaux semblent s'être au minimum maintenus, mais, aux yeux des planteurs, ce phénomène s'est traduit par une "disparition" pour deux raisons conjointes. Tout d'abord, il y a eu, en vingt ans, accroissement de la taille des exploitations : celles-ci ont doublé (19); ainsi, la taille la plus élevée est passée de 80 à 250 hectares. Il s'est alors produit un transfert des manoeuvres étrangers des petites vers les moyennes et grandes exploitations. Ensuite, est survenue une seconde évolution : une augmentation générale de la population rurale; en particulier, les femmes domestiques, moins mobiles que les hommes, aspirés par la scolarisation et les migrations de travail, ont acquis une place relative plus grande dans la vie des exploitations. Cette double évolution a pu faire croire aux planteurs que la main-d'oeuvre étrangère était en voie de disparition, parce qu'elle perdait de son poids au sein de la communauté de production; en réalité, c'était la main-d'oeuvre domestique qui acquérait de l'importance. Il s'est donc produit une diminution relative, et non pas absolue.

Cependant, si la situation n'a pas beaucoup changé, elle n'est pas optimale pour autant. En effet, la surface cultivée par manoeuvre permanent demeure élevée pour les différentes classes de superficie. Si la surface cultivée par actif est plus petite, il ne faut pas trop s'illusionner : les femmes domestiques ont été comptées dans la population active; or, elles ne participent pas à toutes les tâches agricoles, ce qui conduit à la formation de goulots d'étranglement pour certaines opérations culturales (abattage, défrichement, récoltes). S'il n'y a pas réellement disparition des manoeuvres étrangers, il y a, malgré tout, *insuffisance de la main-d'oeuvre masculine* : en cela, les planteurs ont raison. De toute évidence, les planteurs du Moronou n'atteignent pas, de nos jours, une productivité maximale : ces plantations ne sont pas gérées selon l'"esprit du capitalisme".

Jean-Marc GASTELLU

(19) J-M. GASTELLU : "La course à la forêt dans le Moronou", p. 7, in : "Le dynamisme foncier et l'économie de plantation", Publication inter-instituts, ABIDJAN, Octobre 1978.

A N N E X E S

Tableau 1 : Total des productions en valeur des manoeuvres permanents par classes de superficie dans trois villages du Moronou (Agbossou, Assoumoukro, Kouassikro).

Tableau 2 : Données brutes sur la population active des exploitations par classes de superficie en 1954-56 dans trois villages du Moronou (Abongoua, Agbossou, Kouassikro).

Tableau 3 : Données brutes sur la population active des exploitations par classes de superficie en 1976-77 dans trois villages du Moronou (Agbossou, Assoumoukro, Kouassikro).

Tableau 1 : Productions en valeur des manoeuvres permanents

Productions en valeur	Nombre de manoeuvres permanents	Productions en valeur	Nombre de manoeuvres permanents
moins de 10.000 Frs	39	151.000 - 160.000 Frs	17
11.000 - 20.000 Frs	93	161.000 - 170.000 "	2
21.000 - 30.000 "	118	171.000 - 180.000 "	7
31.000 - 40.000 "	50	181.000 - 190.000 "	-
41.000 - 50.000 "	112	191.000 - 200.000 "	-
51.000 - 60.000 "	194	201.000 - 210.000 "	4
61.000 - 70.000 "	63	211.000 - 220.000 "	5
71.000 - 80.000 "	60	221.000 - 230.000 "	-
81.000 - 90.000 "	88	231.000 - 240.000 "	4
91.000 - 100.000 "	24	241.000 - 250.000 "	-
101.000 - 110.000 "	16	251.000 - 300.000 "	3
111.000 - 120.000 "	59	de 301.000 à 501.000 "	2
121.000 - 130.000	1	au-delà de 501.000 "	1
131.000 - 140.000 "	10		
141.000 - 150.000 "	17	TOTAL	989

Tableau 2 : Population active des exploitations en 1954-56

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Hommes + Femmes domestiques	Etrangers	Population active totale
< 10 ha	417	414	517	932	797	1.728
11 - 20 ha	121	122	214	336	491	827
21 - 30 ha	28	28	48	76	192	268
31 - 40 ha	10	10	26	36	108	144
41 - 50 ha	6	6	14	20	60	80
51 - 60 ha	2	2	6	8	27	35
61 - 70 ha	2	2	5	7	21	28
71 - 80 ha	1	1	5	6	18	24
TOTAL	587	585	835	1.421	1.714	3.134

Tableau 3 : Population active des exploitations en 1976-77

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Hommes domestiques	Femmes domestiques	Hommes + Femmes domestiques	Etrangers	Population active totale
< 10 ha	15	22	26	48	32	80
11 - 20 ha	32	57	96	153	88	241
21 - 30 ha	14	27	58	85	63	148
31 - 40 ha	10	26	62	88	158	246
41 - 50 ha	10	39	92	131	131	262
51 - 60 ha	7	14	48	62	50	112
61 - 70 ha	7	19	57	76	79	155
71 - 80 ha	5	18	42	60	168	228
81 - 90 ha	2	13	29	42	34	76
91 -100 ha	5	19	41	60	94	154
101-150 ha	2	5	24	29	77	106
151-250 ha	2	16	27	43	84	127
TOTAL	111	275	602	877	1.058	1.935